

# Fonds FNB BMO obligations à très court terme

## Un endroit pour mettre de l'argent de côté

Personnalisez votre portefeuille de titres à revenu fixe en vous procurant un accès ciblé à une combinaison diversifiée de catégories d'actifs à revenu fixe canadiens à très court terme.

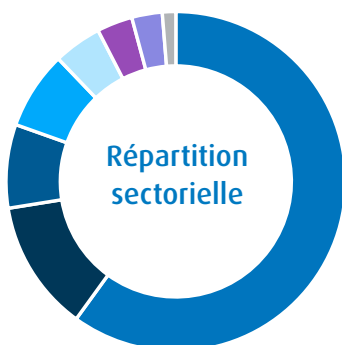
### Raisons d'investir

- 1** Revenu mensuel défensif
  - Durée inférieure à 1
- 2** Diversification
  - Portefeuille de 59 obligations<sup>1</sup>
- 3** À faible coût
- 4** Antécédents sur 12 ans pour les placements sous-jacents : ZST FNB BMO obligations à très court terme

### À propos du fonds

Le **Fonds FNB BMO obligations à très court terme** s'appuie sur le succès du **FNB BMO obligations à très court terme**. Le placement sous-jacent du FNB investit dans des obligations de sociétés de catégorie investissement et peut accroître l'exposition aux obligations d'État, aux obligations à rendement élevé, aux billets à taux variable et aux actions privilégiées, le tout d'une durée à l'échéance de moins d'un an ou ayant une date de révision dans un délai d'un an. Le portefeuille est rééquilibré en fonction de l'analyse fondamentale du gestionnaire de portefeuille, des indicateurs de robustesse relative et des attentes en matière de rendement corrigé du risque.

#### ETF Metrics:



• Services financiers. 59,98 %	• Industrie ..... 4,59 %
• Bons du Trésor ..... 12,49 %	• Communication ..... 3,39 %
• Titres titrisés. .... 7,96 %	• Infrastructure ..... 2,90 %
• Energie ..... 7,41 %	• Immobilier ..... 1,28 %



• 0-1 an ..... 100,00 %
-------------------------



• AAA ..... 14,95 %
• AA ..... 6,44 %
• A ..... 55,50 %
• BBB ..... 23,12 %

<sup>1</sup> Au 31 octobre 2023. Les positions du portefeuille peuvent changer sans préavis. Ces renseignements ne constituent pas une recommandation d'achat ou de vente d'un titre particulier.

<sup>2</sup> Rendement à l'échéance au 21 octobre 2023, avant déduction des frais : Le taux de rendement à l'échéance moyen pondéré en fonction de la valeur marchande comprend les paiements de coupons et tout gain ou toute perte que l'investisseur réalisera s'il conserve les obligations jusqu'à l'échéance.

<sup>3</sup> Taux de rendement annualisé des distributions au 21 octobre 2023, série F : La plus récente distribution régulière ou prévue (à l'exception des distributions de fin d'année supplémentaires), annualisée en termes de fréquence, divisée par la valeur liquidative courante.

## Principaux avantages des FNB d'obligations à très court terme



### « Instruments liquides bonifiés »

Dégagent un taux de rendement supplémentaire supérieur à celui des bons du Trésor et des certificats de placement garanti



### Réduire le risque d'un portefeuille

Délaissent de manière tactique ou stratégique les actions ou les obligations, lorsque les marchés deviennent volatils



### Obtenir une couverture contre les hausses de taux

Protège le capital contre l'inflation tout en réduisant la volatilité des marchés et des cours



### Aucune période d'immobilisation pour les versements d'intérêts

Contrairement aux CPG, les investisseurs n'ont pas à conserver leurs placements pendant une période donnée pour en tirer un revenu.



### Courte durée

Faible sensibilité aux taux d'intérêt dans votre portefeuille.

## Codes de fonds et frais

Série	Code de fonds	Frais de gestion*
Série Conseiller	BMO99338	0,73 %
Série F	BMO95338	0,17 %

\* Les ratios cibles des frais de gestion (RFG) indiqués sont estimés. Puisque la série des fonds a moins d'un an d'existence, les RFG réels ne seront pas connus avant la publication des états financiers des fonds pour l'exercice en cours.



La présente communication constitue une source générale d'information. Elle n'est pas conçue comme une source de conseils juridiques, fiscaux ou de placement et ne doit pas être considérée comme telle. Les placements particuliers ou les stratégies de négociation doivent être évalués en fonction de la situation de chaque investisseur.

Les placements dans les fonds d'investissement et dans les fonds négociés en bourse (FNB) peuvent comporter des frais de courtage, des frais de gestion et d'autres frais (s'il y a lieu). Les placements dans les fonds d'investissement peuvent comporter des commissions de suivi. Veuillez lire l'aperçu du fonds, l'aperçu du FNB ou le prospectus du fonds d'investissement ou du FNB en question avant d'investir. Les fonds d'investissement et les FNB ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur.

Pour connaître les risques liés à un placement dans les fonds d'investissement BMO ou les FNB BMO, veuillez consulter les risques spécifiques énoncés dans le prospectus du fonds d'investissement ou du FNB en question. Les FNB BMO s'échangent comme des actions, ils peuvent se négocier à escompte à leur valeur liquidative et leur valeur marchande fluctue, ce qui peut augmenter le risque de perte. Les distributions ne sont pas garanties et sont susceptibles d'être changées ou éliminées.

Les fonds d'investissement BMO sont offerts par BMO Investissements Inc., un cabinet de services financiers et une entité distincte de la Banque de Montréal. Les FNB BMO sont gérés et administrés par BMO Gestion d'actifs inc., une société de gestion de fonds d'investissement et de gestion de portefeuille et une entité juridique distincte de la Banque de Montréal.

Les distributions ne sont pas garanties et peuvent fluctuer. Les taux de distribution peuvent changer sans préavis (à la hausse ou à la baisse) selon les conditions du marché. Le versement des distributions ne doit pas être confondu avec le rendement ou le taux de rendement du fonds d'investissement. Si les distributions versées par le fonds d'investissement sont supérieures à son rendement, votre placement initial perdra de la valeur. Les distributions versées du fait de gains en capital réalisés par un fonds d'investissement, ainsi que le revenu et les dividendes accumulés par un fonds d'investissement, font partie de votre revenu imposable de l'année où ils ont été versés. Le prix de base rajusté est réduit du montant de tout remboursement de capital. Si le prix de base rajusté est inférieur à zéro, il vous faudra payer l'impôt sur les gains en capital sur la portion du montant qui est inférieure à zéro. Veuillez consulter la politique de distribution pour les fonds d'investissement BMO énoncée dans le prospectus.

Les distributions, le cas échéant, pour toutes les séries de titres d'un fonds d'investissement BMO (autres que la série FNB) sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires de la même série du fonds d'investissement BMO pertinent, sauf si le porteur de titres a indiqué par écrit qu'il choisissait de recevoir les distributions en espèces. Pour les titres de la série FNB d'un fonds d'investissement BMO, les distributions, le cas échéant, peuvent être versées en espèces ou réinvesties automatiquement dans des titres de série FNB supplémentaires du fonds d'investissement BMO pertinent, et les titres de série FNB seront immédiatement consolidés de sorte que le nombre de titres de série FNB en circulation après la distribution correspondra au nombre de titres de série FNB en circulation avant la distribution. Si un porteur de titres est inscrit à un programme de réinvestissement des distributions, les distributions, le cas échéant, seront automatiquement réinvesties dans des titres de série FNB supplémentaires du fonds d'investissement BMO pertinent, conformément au programme de réinvestissement des distributions. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la politique de distribution des fonds d'investissement BMO pertinents dans le prospectus simplifié.

<sup>MC/MD</sup> Marque de commerce / marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.